

CANADA  
QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE  
Séance spéciale du conseil municipal de la municipalité de Rivière-  
au-Tonnerre, tenue ce 29 avril 2022 à 15h30, au bureau municipal.

**SONT PRÉSENTS (ES):**

Monsieur Jacques Bernier	Maire
Monsieur Edwin Bond	Conseiller
Madame Marie-Josée Lapierre	Conseillère
Madame Maryse Pagé	Conseillère
Madame Anne-Marie Boudreau	Conseillère
Monsieur Eddy Boudreau	Conseiller

**ÉTAIT ABSENT**

Monsieur Denis Bezeau	Conseiller
-----------------------	------------

Formant quorum sous la présidence, de monsieur Jacques Bernier, maire

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE: Madame Josée Poulin directrice  
générale.

**1. MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le Maire, Jacques Bernier souhaite la bienvenue à tous.

---

**2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À la salle du conseil municipal de Rivière-au-Tonnerre, l'assemblée est  
ouverte à 15h40 par le maire, monsieur Jacques Bernier. Madame  
Josée Poulin fait fonction de secrétaire.

---

**3. RÉOLUTION 56-04-22**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

---

**4. RÉOLUTION 57-04-22**

**DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET  
D'AGRANDISSEMENT DU BUREAU MUNICIPAL COMPORTANT  
UNE DÉPENSE DE 2 384 200 \$ ET APPROPRIANT POUR LE  
TOTAL DE LA DÉPENSE LES DENIERS NÉCESSAIRES À MÊME  
UNE SUBVENTION CONFIRMÉE ET LE SURPLUS ACCUMULÉ  
DE LA MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité estime d'intérêt public de procéder à  
l'aménagement et à l'agrandissement du bureau municipal de même qu'à des  
travaux connexes pour le bien-être général de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité, dans le cadre de ce projet, a obtenu la  
confirmation d'une aide financière dont le taux d'aide est estimé à 93% du coût  
des travaux admissibles dans le cadre du programme PRACIM, dont la  
confirmation de cette aide financière est jointe à la présente résolution comme  
**Annexe A;**

Séance spéciale du 29 avril 2022

**CONSIDÉRANT QUE** pour assumer le solde de la dépense, le conseil municipal approprie les deniers nécessaires à même le surplus accumulé, ce qui fera en sorte que les travaux n'auront aucun impact sur le fardeau fiscal des contribuables;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est en droit d'octroyer par résolution les travaux compte tenu que le montant total de la dépense est assumé à même une subvention confirmée et le surplus accumulé suivant la Loi sur les travaux municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil municipal présents sur le territoire de la Municipalité ont assisté à la présente séance extraordinaire du conseil et ont renoncé à l'avis de convocation conformément à l'article 157 du Code municipal;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Marie-Josée Lapierre

**APPUYÉ PAR** la conseillère Maryse Pagé

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE le conseil décrète la réalisation de travaux de construction visant l'aménagement et l'agrandissement du bureau municipal et des travaux connexes, ceux-ci étant plus amplement décrits au document préparé par DMG Architecte, en date du 3 février 2022, pour le projet no S-860, comportant une estimation détaillée du coût des travaux de 2 161 287 \$, lequel document est joint en **Annexe B** au présent règlement et, pour les autres travaux accessoires et complémentaires à ceux-ci, ils sont indiqués au document préparé par Mme Josée Poulin, directrice générale et greffière trésorière de la Municipalité, en date du 28 avril 2022 avec l'estimation de ceux-ci aussi jointe en **Annexe B**, pour une dépense totale de 2 384 200 \$;

QUE le conseil décrète le paiement d'une dépense de 2 384 200 \$ pour l'exécution des travaux, y compris les frais contingents et les taxes nettes,

QUE pour l'assumption de cette dépense, le conseil municipal approprie un montant de 2 217 306 \$ provenant de l'aide financière confirmée dans le document joint en **Annexe A**;

QUE pour le paiement du solde de la dépense, le conseil municipal approprie un montant de 166 894 \$ à même le surplus accumulé;

QUE le conseil municipal accepte la plus basse soumission reçue de l'entreprise CJB Inc., au montant de 2 252 935,13 \$, comme étant la plus basse soumission conforme à la suite d'un processus d'appel d'offres public et que cette acceptation constitue l'octroi du contrat conformément aux dispositions des documents d'appel d'offres;

QUE monsieur le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont mandatés pour signer tous les documents nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la présente résolution

Séance spéciale du 29 avril 2022

## ANNEXE A CONFIRMATION DE L'AIDE FINANCIÈRE



Gouvernement du Québec  
La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation  
La ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Québec, le 26 avril 2022

Monsieur Jacques Bernier  
Maire  
Municipalité de Rivière-au-Tonnerre  
Case postale 129  
Rivière-au-Tonnerre (Québec) G0G 2L0

Monsieur le Maire,

Je vous informe que le projet d'agrandissement et de mise aux normes du bureau municipal est admissible à une aide financière de 2 217 306 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 2 384 200 \$ dans le cadre du volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales. Cette aide financière prend en considération la taille de la population et la capacité financière de la Municipalité.

Un protocole d'entente établissant les travaux admissibles à l'aide financière ainsi que les modalités de versement de cette dernière vous sera transmis à la suite de l'octroi du contrat de construction par la Municipalité. Je vous rappelle d'ailleurs l'importance de respecter les lois, règlements et normes en vigueur pour la réalisation de ce projet qui, j'en suis certaine, contribuera à améliorer les infrastructures et la qualité de vie des citoyens.

La réalisation de votre projet participe également à l'atteinte de l'objectif gouvernemental qui vise une utilisation accrue du bois, notamment dans la construction d'infrastructures bénéficiant d'une aide financière.

Finalement, en ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera faite ultérieurement par le gouvernement du Québec en concertation avec la Municipalité.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec la Direction des infrastructures aux collectivités au 418 691-2010.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

ANDRÉE LAFOREST

Québec  
Aile Chauveau, 4<sup>e</sup> étage  
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau  
Québec (Québec) G1R 4J3  
Téléphone : 418 691-2050  
Télécopieur : 418 643-1795  
Courriel : ministre@mamh.gouv.qc.ca  
www.mamh.gouv.qc.ca

Montréal  
Édifice Loto-Québec, 9<sup>e</sup> étage  
500, rue Sherbrooke Ouest, bur. 944  
Montréal (Québec) H3A 3C6  
Téléphone : 514 873-2622

ANNEXE B  
ESTIMATION DÉTAILLÉE PAR LA FIRME D'ARCHITECTE DMG

DMG architecture		Etape : Définitifs 100%		Projet : Réaménagement et agrandissement			
Unifomat II, ASTM E-1557-05		Projet no : S-860		Préparé par : J. Foster			
		Localisation : Rivière-au-Tonnerre		Date : 3 février 2022			
UNIFORMAT II SOMMAIRE DES COÛTS POUR LE BÂTIMENT			Supercficie brute de plancher (SB) : m²				
GROUPE D'ÉLÉMENTS-NIVEAU 1-3			ÉLÉMENTS				
			Qté	U.M.	P.U.	Total	% COÛT DIRECT
<b>A</b>	<b>INFRASTRUCTURE</b>						
A10	Fondations	-	m² au sol	-	-	246 577	19,0%
A1010	Fondations standards	-	m² au sol	-	-	215 556	16,6%
A1020	Fondations spéciales	-	m² au sol	-	-	-	0,0%
A1030	Dalle inférieure	-	m² au sol	-	-	21 121	1,6%
A20	Construction du sous-sol	-	m² sous-sol	-	-	-	0,0%
A2010	Excavation du sous-sol	-	m² excavation	-	-	-	0,0%
A2020	Murs du sous-sol	-	m² mur	-	-	-	0,0%
<b>B</b>	<b>SUPERSTRUCTURE ET ENVELOPPE</b>						
B10	Superstructure	-	m² plancher	-	-	408 181	31,4%
B1010	Construction de plancher	-	m² plancher	-	-	197 278	15,2%
B1020	Construction de toiture	-	m² toiture	-	-	94 726	7,3%
B20	Enveloppe extérieure	-	m² enveloppe	-	-	163 506	12,6%
B2010	Murs extérieurs	-	m² mur	-	-	105 506	8,1%
B2020	Fenêtres extérieures	-	m² fenêtres	-	-	34 000	2,6%
B2030	Portes extérieures	-	Nb portes	-	-	24 000	1,8%
B30	Toit	-	m² toiture	-	-	47 398	3,6%
B3010	Couverture	-	Nb pannes	-	-	47 398	3,6%
B3020	Ouvvertures de toit	-	m² ouverture	-	-	-	0,0%
<b>C</b>	<b>AMÉNAGEMENT INTERIEUR</b>						
C10	Construction intérieure	-	m² plancher	-	-	247 803	19,1%
C1010	Cloisons	-	m² cloison	-	-	164 477	12,7%
C1020	Portes intérieures	-	Nb portes	-	-	43 512	3,4%
C1030	Accessoires intégrés	-	m² plancher	-	-	63 155	4,9%
C20	Escaliers	-	Nb marches	-	-	57 810	4,5%
C2010	Construction d'escaliers	-	Nb marches	-	-	13 690	1,1%
C2020	Finitions d'escaliers	-	Nb marches	-	-	-	0,0%
C30	Finitions intérieures	-	m² plancher	-	-	69 636	5,4%
C3010	Finitions de murs	-	m² mur	-	-	12 506	1,0%
C3020	Finitions de planchers	-	m² plancher	-	-	28 576	2,2%
C3030	Finitions de plafonds	-	m² plafond	-	-	28 554	2,2%
<b>D</b>	<b>SERVICES</b>						
D10	Moyens de transport	-	m² plancher	-	-	252 738	19,5%
D1010	Ascenseurs et monte-charge	-	Nb paliers	-	-	-	0,0%
D1020	Escaliers mécaniques et trottoirs roulants	-	ml longueur	-	-	-	0,0%
D1090	Autres systèmes transporteurs	-	Nb système	-	-	-	0,0%
D20	Plomberie	-	m² plancher	-	-	44 960	3,5%
D2010	Appareils de plomberie	-	Nb appareils	-	-	8 832	0,7%
D2020	Réseau d'eau domestique	-	Nb appareils	-	-	19 980	1,5%
D2030	Réseau de drainage sanitaire	-	Nb appareils	-	-	16 138	1,2%
D2040	Réseau de drainage pluvial	-	m² toiture	-	-	-	0,0%
D2090	Autres systèmes de plomberie	-	Nb appareils	-	-	-	0,0%
D30	Chauffage, ventilation et conditionnement d'air (CVCA)	-	Kw puissance	-	-	133 019	10,2%
D3010	Source d'énergie	-	Kw puissance	-	-	-	0,0%
D3020	Systèmes de production de chaleur	-	Kw puissance	-	-	-	0,0%
D3030	Systèmes de production de froid	-	Kw puissance	-	-	-	0,0%
D3040	Distribution de CVCA	-	Kw puissance	-	-	79 019	6,1%
D3050	Unités autonomes ou monoblocs	-	Kw puissance	-	-	-	0,0%
D3060	Régulation et instrumentation	-	Points	-	-	54 000	4,2%
D3070	Essai et réglage des systèmes	-	Lot	-	-	-	0,0%
D3090	Autres systèmes ou équipements de CVCA	-	m² plancher	-	-	-	0,0%
D40	Protection incendie	-	m² plancher	-	-	1 012	0,1%
D4010	Gicleurs	-	Nb litres	-	-	1 012	0,1%
D4020	Canalisations montantes	-	Nb sortie	-	-	-	0,0%
D4030	Accessoires de protection incendie	-	Nb appareils	-	-	-	0,0%
D4090	Autres systèmes de protection incendie	-	Nb système	-	-	-	0,0%
D50	Electricité	-	m² plancher	-	-	73 768	5,7%
D5010	Services et distribution électrique	-	kVA capacité	-	-	11 856	0,9%
D5020	Eclairage et distribution secondaire	-	Nb sorties	-	-	44 376	3,4%
D5030	Communication & sécurité	-	m² plancher	-	-	15 176	1,2%
D5090	Autres systèmes électriques	-	m² plancher	-	-	2 350	0,2%
<b>E</b>	<b>EQUIPEMENT ET AMEUBLEMENT</b>						
E10	Équipement	-	m² plancher	-	-	1 500	0,1%
E1010	Équipement commercial	-	m² plancher	-	-	-	0,0%
E1020	Équipement laboratoire	-	m² plancher	-	-	-	0,0%
E1030	Équipement pour véhicules	-	Nb appareils	-	-	-	0,0%
E1090	Autres équipements	-	m² plancher	-	-	-	0,0%
E20	Ameublement et décoration	-	m² plancher	-	-	-	0,0%
E2010	Ameublement et décoration fixes	-	m² plancher	-	-	-	0,0%
E2020	Ameublement et décoration mobiles	-	m² plancher	-	-	-	0,0%
<b>F</b>	<b>CONSTRUCTION SPECIALE ET DEMOLITION</b>						
F10	Construction spéciale	-	Lot	-	-	55 635	4,3%
F1010	Système spécial de construction	-	m² construction	-	-	-	0,0%
F1020	Sous-ensembles intégrés	-	m² construction	-	-	-	0,0%
F1030	Système spécial de construction	-	m² construction	-	-	-	0,0%
F1040	Installation spéciale	-	Lot	-	-	-	0,0%
F1050	Instrumentation & régulation spéciales	-	Nb système	-	-	-	0,0%
F20	Démolition sélective de bâtiment	-	Lot	-	-	55 635	4,3%
F2010	Démantèlement d'élément de bâtiment	-	Lot	-	-	50 635	3,9%
F2020	Élimination de produits dangereux	-	Lot	-	-	5 000	0,4%
<b>G</b>	<b>AMÉNAGEMENT D'EMPLACEMENT</b>						
G10	Préparation de l'emplacement	-	m² site	-	-	86 176	100,0%
G1010	Déblaiement d'emplacement	-	m² à déblayer	-	-	11 952	13,9%
G1020	Déplacement et démolition sur l'emplacement	-	m² à démolir	-	-	11 952	13,9%
G1030	Terrassement d'emplacement	-	m² de matériel	-	-	-	0,0%
G1040	Décontamination d'emplacement	-	m² de sol	-	-	-	0,0%
G20	Amélioration d'emplacement	-	m² d'amén.	-	-	38 188	44,3%
G2010	Chaussée	-	m² chaussée	-	-	-	0,0%
G2020	Aire de stationnement	-	Nb stat.	-	-	22 838	26,5%
G2030	Surface piétonne	-	m² piéton.	-	-	15 350	17,8%
G2040	Aménagement d'emplacement	-	Lot	-	-	-	0,0%
G2050	Aménagement paysager	-	m² aménag.	-	-	-	0,0%
G30	Services mécaniques de l'emplacement	-	Nb système	-	-	34 190	39,7%
G3010	Alimentation en eau	-	ml réseau	-	-	15 698	18,2%
G3020	Egout sanitaire	-	ml réseau	-	-	2 460	2,9%
G3030	Egout pluvial	-	ml réseau	-	-	16 032	18,6%
G3040	Réseau distribution de chaleur	-	ml réseau	-	-	-	0,0%
G3050	Réseau de distribution de refroidissement	-	ml réseau	-	-	-	0,0%
G3060	Réseau de combustible	-	Litres	-	-	-	0,0%
G3090	Autres services de mécanique sur l'emplacement	-	ml réseau	-	-	-	0,0%
G40	Services d'électricité de l'emplacement	-	Nb système	-	-	1 846	2,1%
G4010	Distribution d'électricité	-	Kva	-	-	-	0,0%
G4020	Eclairage extérieur	-	Nb lampadaires	-	-	-	0,0%
G4030	Communication et sécurité sur l'emplacement	-	ml réseau	-	-	-	0,0%
G4090	Autres services d'électricité sur l'emplacement	-	ml réseau	-	-	-	0,0%
G90	Autres constructions sur l'emplacement	-	Lot	-	-	-	0,0%
G9010	Tunnel de services et piétonnier	-	ml tunnel	-	-	-	0,0%
G9090	Autres systèmes sur l'emplacement	-	Lot	-	-	-	0,0%
<b>COÛT DIRECT POUR LE BÂTIMENT avant contingences de design :</b>						1 288 610	100,0%
Z10	CONTINGENCES DE DESIGN:					0,00%	-
<b>COÛT DIRECT POUR LE BÂTIMENT :</b>						1 288 610	100,0%
Z20	FRAIS GÉNÉRAUX, ADMINISTRATION ET PROFIT					18,00%	233 750
Z2010	Frais généraux					8,00%	103 889
Z2012	Administration et profit					10,00%	129 861
<b>COÛT DU BÂTIMENT avant condition de mise en œuvre</b>						1 532 360	
Z30	CONDITION DE MISE EN ŒUVRE						526 254
Z3010	Covid-19						14 307
Z3020	Surchauffe économique					10,00%	154 667
Z3030	Disparité régionale					10,00%	170 133
Z3040	Contingences de construction					10,00%	187 147
<b>COÛT DU BÂTIMENT avant taxes</b>						2 058 614	
Z30	TAXES						102 673
Z3010	Taxes nettes (calcul Mme Josée Poulin, directrice générale municipalité RAT)						102 673
<b>COÛT DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT</b>						2 161 287	

**ANNEXE B**  
**AUTRES TRAVAUX ACCESSOIRES ET COMPLÉMENTAIRES**

<b>DESCRIPTIONS DES COÛT</b>	<b>COÛT TOTAL</b>
Relocalisation de la fibre optique	9 241 \$
Honoraires professionnels et évaluation de l'amiante	129 599\$
Œuvre d'art	31 449\$
Imprévus	52 624\$

Préparé par :

---

Josée Poulin, directrice-générale et  
greffière-trésorière

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée au conseil

---

**6. LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la clôture de l'assemblée est proposée par  
Le conseiller Edwin Bond. Monsieur Jacques Bernier, maire déclare la  
séance levée à 15h45

---

**7. SIGNATURE**

---

Josée Poulin  
Directrice générale

---

Jacques Bernier  
Maire